RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCLU DANS LE CADRE D'INTERFEL

l'accord interprofessionnel du 10 juin 2020 conclu dans le cadre de l'association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (INTERFEL) et relatif à la maturité du raisin de table est étendu par arrêté interministériel du 7 décembre 2020 et publié au Journal officiel de la République française le 15 décembre 2020 (AGRT 2023323A).

Interfel
Interprofession des fruits et légumes frais

ACCORD INTERPROFESSIONNEL
RAISIN DE TABLE
« Maturité »

Entre les organisations membres d'INTERFEL, réunies en conférence des organisations professionnelles nationales, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET – CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord a pour objet d'améliorer la qualité des raisins de table, produits en France métropolitaine, et concerne les variétés : **PRIMA**, **ORA**, **DANLAS**, **LIVAL**, **CHASSELAS**, **CARDINAL**, **MUSCAT**, **LAVALLÉE**, **IDEAL** et **CENTENNIAL**, tout au long de la campagne de commercialisation.

Le présent accord vise le raisin de table, destiné à être livré à l'état frais au consommateur, à l'exclusion des raisins de table destinés à la transformation industrielle.

ARTICLE II : INDICE RÉFRACTOMÉTRIQUE (BRIX)

Les variétés suivantes de raisin de table, produites en France métropolitaine, doivent satisfaire aux exigences de maturité définies par un indice réfractométrique[1] à savoir :

Variété de raisin de table	Indice réfractométrique minimum à respecter
PRIMA	**15° Brix**
ORA	**14° Brix**
DANLAS	**14° Brix**
LIVAL	**14° Brix**
CHASSELAS	**16° Brix**
CARDINAL	**13° Brix**
MUSCAT	**16° Brix**
ALPHONSE LAVALLÉE	**14° Brix**
IDEAL	**15° Brix**
CENTENNIAL	**16° Brix**

La vérification de cet indice réfractométrique est faite au départ de la station.

[1] Cet indice est proportionnel au taux de sucre.

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
97 boulevard Pereire 75017 Paris - France
Tél : +33 1 49 49 15 15 Fax : +33 1 49 49 15 16
www.interfel.com www.lesfruitsetlegumesfrais.com

Organisme Interprofessionnel reconnu par l'État. Loi du 10 juillet 1975. Arrêté du 5 juillet 1976.
N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR 82 308 647 395 00059 / APE 9499Z.

Interfel
Interprofession des fruits et légumes frais

ARTICLE III : CONTRÔLES

Les contrôles et prélèvements, en vue de s'assurer du respect du présent accord, sont effectués par des salariés d'INTERFEL ou habilités par INTERFEL.

Les contrôles sont effectués de manière inopinée, sur le territoire français, dès le stade de la production et à toutes les étapes de la commercialisation jusqu'au stade de la vente au détail.

En cas de non–conformité au présent accord, INTERFEL adresse par courrier une information relative au contrôle effectué aux opérateurs impliqués avec un rappel du texte de l'accord. Les opérateurs sont invités à présenter leurs observations dans un délai déterminé.

En cas de violation des règles résultant de l'accord étendu, INTERFEL se réserve le droit de proposer un accord transactionnel et, en application de l'article L. 632-7 du code rural et de la pêche maritime, le droit de demander une indemnité ainsi que toute demande complémentaire au juge compétent.

ARTICLE IV : DURÉE

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021. Il annule et remplace l'accord Raisin de table « Maturité » du 30 mai 2017.

Si les conditions du marché l'exigent, INTERFEL s'engage à présenter dans les meilleurs délais aux Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Economie un avenant suspendant ou modifiant l'application du présent accord.

Fait à Paris, le 10 juin 2020

« Certifié exact »
Le Président,

Laurent GRANDIN

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
97 boulevard Pereire 75017 Paris - France
Tél : +33 1 49 49 15 15 Fax : +33 1 49 49 15 16
www.interfel.com www.lesfruitsetlegumesfrais.com

Organisme Interprofessionnel reconnu par l'État. Loi du 10 juillet 1975. Arrêté du 5 juillet 1976.
N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR 82 308 647 395 00059 / APE 9499Z.